

Supélec

SUPÉLEC

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Plateau du Moulon  
91190 GIF-SUR-YVETTE

÷

EXERCICE 2009

COMPTES ANNUELS

Bilan  
Compte de Résultat  
Annexe  
Rapport général du Commissaire aux Comptes  
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Bilan .....	Page 1
Compte de Résultat.....	Page 3
Annexe.....	Page 5
Rapport général du Commissaire aux Comptes .....	Page 20
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes .....	Page 22

## COMPTES ANNUELS

### EXERCICE 2009

÷

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Plateau du Moulon  
91190 GIF-SUR-YVETTE

**SUPELBC**

# BILAN

EN EUROS

SUPELEC

Adresse : 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette  
SIRET : 785 393 190 00026

APE : 8542Z

## ACTIF

Exercice N clos le 31/12/2009

Exercice N-1

31/12/08

		Exercice N clos le 31/12/2009		Exercice N-1	
		BRUT	AMORT/PROV	NET	
		<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 395 681	1 218 645	177 036	208 441
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
	Terrains				
	Constructions	11 264 825	7 341 946	3 922 879	4 254 875
	Instal. techniques, mat. et outill. indust.	19 982 954	17 289 655	2 693 299	3 080 864
	Autres immobilisations corporelles	11 633 776	7 197 385	4 436 391	3 376 877
	Immobilisations en cours	1 680 143		1 680 143	611 863
	Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
	Titres immobilises	56 820	134 165	56 820	62 640
	Prêts	370 187		236 022	303 414
	Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL I</b>		46 384 386	33 181 796	13 202 690	11 898 974
		<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
	CREANCES	4 465 556	171 043	4 294 513	2 893 367
	Clients et comptes rattachés				
	Autres créances	3 049 017		3 049 017	5 180 646
	DIVERS	11 029 604	449	11 029 155	9 441 314
	Valeurs mobilières de placement	1 699 068		1 699 068	911 521
	Disponibilités	511 128		511 128	301 505
<b>TOTAL II</b>		20 754 373	171 492	20 582 881	18 728 353
		<b>TOTAL GENERAL</b>			
		67 138 759	33 353 288	33 785 471	30 627 327

# BILAN

<b>PASSIF</b>		Exercice N	Exercice N-1
		31/12/09	31/12/08
<b>FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES</b>			
<b>FONDS PROPRES</b>			
Valeur du patrimoine intégré			
Apport complémentaire			
Subventions d'investissement renouvelables			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice			
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>			
Subventions d'investis. non renouvelables			
<b>TOTAL I</b>		14 224 491	11 372 564
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour litiges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
<b>TOTAL II</b>		5 739 348	6 379 749
<b>FONDS DEBIES</b>			
<b>DETTES</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)			
Emprunts et dettes financiers divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Autres dettes			
<b>TOTAL III</b>		13 821 632	12 875 014
<b>TOTAL GENERAL</b>		33 785 471	30 627 327

(1) dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque

31/12/09	542 086	743 715
31/12/08	542 086	743 715

# COMPTE DE RESULTAT

EN EUROS

SUPELEC

Adresse : 3 rue Joliot-Curie 91190 Gif-sur-Yvette  
SIRET : 785 393 190 00026

APE : 8542Z

Exercice N		Exercice N-1	
31/12/09		31/12/08	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Prestations de services	11 164 598	10 412 801	
Production immobilisée	44 271	30 412	
Subventions d'exploitation	21 976 548	21 856 507	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	2 572 400	378 030	
Autres produits	1 666 410	1 147 026	
<b>TOTAL</b>	<b>37 424 227</b>	<b>33 823 776</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	46 068	46 934	
Variation de stock de matières premières et autres approv.	7 756 724	7 744 736	
Autres achats et charges externes	15 561	29 416	
Charges sociales	17 133 315	15 965 347	
Dotation d'exploitation	8 005 837	7 244 674	
sur immobilisation : dotations aux amortissements	2 342 906	2 325 539	
risques et charges : dotations aux provisions	1 159 288	337 913	
sur actif circulant : dotations aux provisions	59 986	35 439	
Engagements à réaliser sur ressources affectées	32 740	48 350	
Autres charges	432 798	92 175	
<b>TOTAL</b>	<b>36 985 223</b>	<b>33 870 523</b>	
<b>RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>439 004</b>	<b>46 747</b>

# COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

	Exercice N 31/12/09	Exercice N-1 31/12/08	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
	6 849	23 680	Produits des autres valeurs mobilières de placement
	84 285	352 385	Reprises sur provisions et transferts de charges
	91 134	376 065	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
<b>TOTAL</b>	<b>177 268</b>	<b>751 130</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
	27 461	16 289	Dotations financières aux amortissements et provisions
	4 123	14 385	Intérêts et charges assimilés
<b>TOTAL</b>	<b>31 584</b>	<b>30 674</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			
	59 550	345 391	
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>			
	498 554	298 644	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
	3 565	10 388	sur opérations de gestion
	749 921	757 161	sur provisions et transferts de charges
	1 997 000	762	sur exercices antérieurs
<b>TOTAL</b>	<b>2 750 486</b>	<b>768 311</b>	
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
	89 277	25 241	sur opération de gestion
	342 716	6 150	sur opération en capital
	466 939	637 128	dotations aux amortissements et aux provisions
<b>TOTAL</b>	<b>898 922</b>	<b>668 519</b>	
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			
	2 283 547	99 792	impôt sur les bénéfices
	619	2 915	
	37 483 127	34 968 151	TOTAL DES CHARGES
	2 782 720	401 350	TOTAL DES PRODUITS

SUPFLEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

## NOTE 1 : PRESENTATION DE L'ACTIVITE

L'Ecole Supérieure d'Electricité, SUPFLEC, est une association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

« Supélec a pour mission de donner, tant du point de vue théorique qu'au point de vue pratique, un enseignement de haut niveau dans les domaines de l'électricité, l'électronique, les télécommunications, l'automatique, l'informatique... à des élèves possédant déjà une culture générale étendue et une formation scientifique développée, d'aider au perfectionnement des ingénieurs concernés en intensifiant son action de formation continue, de contribuer, dans les domaines cités ci-dessus ou connexes, au développement de la recherche scientifique et du progrès technique et de soutenir également, au travers d'une formation adaptée et d'investissements de toutes natures, les projets de création d'entreprise des ingénieurs issus de ses rangs ». (Article 2 des statuts).

Le siège de l'Association est fixé dans les bâtiments dont l'exploitation a été concédée à l'Association par la Société des Electriciens et Electroniciens (SEE) : plateau du Moulon, 3, rue Joliot-Curie - 91192 Gif-sur-Yvette Cedex.

Les organes pour l'administration et le fonctionnement de l'Association sont l'Assemblée Générale ainsi qu'un Comité de Direction dont l'existence a été décidée par l'accord dit « Convention relative à l'Organisation et au Fonctionnement de l'Ecole Supérieure d'Electricité » intervenu entre l'Association, l'Etat, l'Electricité de France et la Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de Communication (FIECC).

Structure de droit privé exerçant une mission de service public, Supélec est placée sous la double tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Industrie, dont elle reçoit le soutien sous forme de subventions régies traditionnellement par voie conventionnelle.

## NOTE 2 : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice 2009, d'une durée de douze mois et recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009, sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note et respectent les dispositions prises en application du Code de commerce (articles R 123-172 à R 123-208).

ANNEXE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Suite aux instructions reçues de l'Administration fiscale, l'Association est soumise, pour ses activités lucratives de formation continue et de recherche, aux impôts sur les sociétés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Le Nouveau Réglement Actif (NRA) a été mis en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (méthode prospective).

En 2009, les méthodes de calcul des provisions sociales relatives aux comptes épargne-temps et aux indemnités de départ en retraite ont été modifiées. Ce changement de méthode tire les enseignements de l'observation des années précédentes. Le mode de calcul et son impact sur le bilan et le compte de résultat sont renseignés dans la note afférente aux provisions (note 10).

**NOTE 3 : IMMOBILISATIONS**

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

**TABLAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

Exercice au 31/12/2009		(a) dont mises au rebut : 911 826	
DEBUT	ACQUISITIONS	Poste à Poste	DIMINUTIONS(a)
EXERCICE	EXERCICE		FIN
1 363 210	55 392	22 921	1 395 681
41 154 557	1 522 593	888 905	42 881 554
611 863	2 161 589	1 093 309	1 680 143
473 208	40 000	86 201	427 007
<b>43 602 838</b>	<b>3 779 574</b>	<b>-</b>	<b>46 384 385</b>
Total général			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
IMMOBILISATIONS EN-COURS			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			



SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

Les frais de recherche sont considérés comme des charges de l'exercice.

Les immobilisations financières incluent, pour 30.000 €, une partie de la dotation effectuée au profit de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), issue des deux Réseaux Thématiques de Recherche Avancée (RTRA Digiéo et RTRA du Triangle de la Physique).  
Supélec est membre des deux RTRA et membre fondateur de la FCS. Son engagement est d'abonder à hauteur de 100 000 € par an, pendant 5 ans, la dotation de la FCS. Cette dernière est consommable à 90 %.  
Au 31 décembre 2008, à l'instar de 2007, la partie pérenne de la Dotation (10%, soit 10.000€) et la partie en cours de rétrocession au LNE (25.000 €) étaient inscrites en immobilisations financières. Les 65.000 € restants avaient été comptabilisés en charge.  
Au 31 décembre 2009, la rétrocession au LNE n'ayant pas été contractuellement réalisée - et ce, après quasiment trois années de fonctionnement de la FCS - la part correspondante comptabilisée en immobilisation pour les années 2007 et 2008 (soit 50.000 €) a été extournée en charges. Les 30.000 € restant en solde correspondent à la partie pérenne de la Dotation.

#### NOTE 4 : AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

- constructions (structure) : 40 ans ;
- menuiserie (bâtiment de Metz) : 25 ans (menuiseries extérieures) ;
- chauffage (bâtiment de Metz) : 25 ans ;
- ravalement (bâtiment de Metz) : 25 ans ;
- étanchéité (bâtiment de Metz) : 20 ans ;
- « amphithéâtre 440 » : 20 ans (mis en service Octobre 2002) ;
- amphithéâtre Janet : 7 ans (mis en service Juin 2001) ;
- agencements des constructions : 10 ans ;
- brevets, licences, droits : 5 ans ;
- matériel et outillage industriel : 5 ans pour le matériel scientifique et 3 ans pour le matériel informatique ;
- matériel de transport : 5 ans ;
- matériel de bureau et informatique : 3 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS

		Exercice au 31/12/2009			
	FIN	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 218 645	1 154 769	86 126	22 251	31 828 986
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	134 165	30 441 941	2 262 212	875 168	31 828 986
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		107 154	27 011		134 165
Total général	33 181 796	31 703 864	2 375 349	897 419	33 181 796

NOTE 5 : CREANCES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur réelle est inférieure à la valeur comptable. Cette provision s'élève à 171.043 € au 31/12/2009 pour un montant brut de créances clients de 4.465.556 €.

Supelec acquitte la taxe sur la valeur ajoutée d'après les débits, depuis le 1<sup>er</sup> août 2001.

Le compte 444200 (inclus dans la rubrique « Autres créances ») enregistre la créance afférente au Crédit d'Impôt Recherche (CIR) de l'année 2009 pour un montant de 824.327 €. Les créances relatives aux CIR des années 2005, 2006, 2007 et 2008 ont fait l'objet d'un remboursement anticipé courant 2009 pour 3.015.026 € dans le cadre du plan de relance. Une somme de 23.765 € a été non dégrèevée en raison d'une interprétation différente du mode de calcul du CIR 2008 sur les dépenses de personnel afférentes aux jeunes docteurs. Supélec n'a pas souhaité engager une réclamation contentieuse et a comptabilisé cette somme en charges sur 2009.

Une reprise de la provision constituée en 2005 et en 2006 pour couvrir un possible aléa sur les règles de calcul de la part en accroissement en 2009 (cf. note 10).



SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

redressement opéré au titre des bourses versées aux étudiants étrangers pré-doctorants ("bourses ECIDE") et le redressement opéré au titre des logements étudiants. Ce jugement ordonne la réouverture des débats en mai 2010 pour chiffrer les majorations de retard et prolonge d'autant le délai d'appel (cf. note 10).

### NOTE 7 : DISPONIBILITES

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur au 31 décembre est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les plus-values sur cessions sont calculées par la méthode du cours moyen.

Les comptes ouverts auprès des trois banques font l'objet de placements suivant conventions de gestion mises en place à partir de juillet 2007.

### NOTE 8 : CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles ne concernent que l'exploitation et s'élèvent à 511.128 €.

### NOTE 9 : FONDS ASSOCIATIFS

La norme comptable (réglement n° 99/01 du 16/02/99) applicable au haut de bilan (fonds propres) des associations est utilisée depuis l'arrêté comptable du 31/12/1999.

Les Fonds Associatifs sont de 14.224.491 € au 31/12/2009 et s'analysent comme suit :

- Valeur du patrimoine intégré : 4.999.923 €. Il s'agit de la contrepartie des biens reçus lors de la création de l'association en 1987. Cette valeur figurait dans les comptes lors du bilan d'ouverture au 31/12/1986.

- Apport complémentaire : 2.532.085 €. Il s'agit, d'une part, de subventions exceptionnelles accordées par les deux Ministères de Tutelle en 1998 et 1999 en vue de reconstituer les fonds

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

propres de l'École (852 k€ par le Ministère de l'Éducation Nationale et 1.098 k€ par le Ministère de l'Industrie) et, d'autre part, de crédits de l'État versés en 2008 et en 2009 – au titre des Contrats de Projets État Régions – pour l'extension du bâtiment de Metz à hauteur de 582,262 € et reclassés en 2009 en compte # 102400 – Apport complémentaire suite à l'audit interne ministériel portant sur les participations financières de l'État. Ces crédits avaient initialement été comptabilisés en subventions amortissables.

Subventions pour investissement renouvelable : 2.515.411 €. Il s'agit des subventions accordées sur des projets d'investissements dits « renouvelables », dont l'amortissement est imputé au compte d'exploitation. La somme correspond aux subventions reçues pour la rénovation du restaurant du campus de Cif en 1999-2000 (991 k€) et aux subventions reçues du Ministère de l'Éducation Nationale (1 524 k€ en 2003, 2004 et 2005) pour contribuer à la construction de deux amphithéâtres dans le cadre du « plan 440 » du Contrat quadriennal 2002-2005.

- Autres réserves : 2.136.948 €.

- Report à nouveau négatif : - 1.845.778 €. Il diminue en 2008 de 401.350 € en raison de l'affectation du résultat 2008 en atténuation.

- Le résultat positif de l'exercice 2009 de 2.782.720 €.

- Subventions pour investissements non renouvelables : 1.103.182 €. Il s'agit principalement de la suite de la subvention pour le bâtiment de Metz.

Le tableau ci-dessous reconstitue les variations 2009 des fonds propres et associatifs :

FONDS PROPRES		FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	
31 décembre 2008	Affectation =	31 décembre 2008	Subventions d'investis. non renouvelables
4 999 923	1 949 823	4 999 923	1 949 823
2 515 411	2 515 411	2 515 411	2 515 411
2 136 948	2 136 948	2 136 948	2 136 948
(2 247 128)	(2 247 128)	401 350	401 350
401 350	401 350	(401 350)	401 350
2 782 720	2 782 720	2 782 720	2 782 720
582 262	582 262	(513 055)	(513 055)
Fin d'exercice 2009	Fin d'exercice 2009	Fin d'exercice 2009	Fin d'exercice 2009
14 224 491	14 224 491	11 372 564	11 372 564
0	0	2 851 927	2 851 927

Exercice au 31/12/2009

Les provisions pour risques et charges comprennent principalement :

- Le coût des travaux de maintenance et de grosses réparations à réaliser, à court terme, sur les ensembles immobiliers mis à la disposition de l'École et dont la charge incombe à l'Association SUPLEEC, conformément aux dispositions stipulées dans le traité de concession signé le 16 novembre 1987. Ces travaux sont inscrits, pour partie, dans le contrat quadriennal 2006-2009. Les dotations 2009 concernent principalement les travaux non immobilisables au titre des mises aux normes "accessibilités handicapées" des trois campus.

- Des indemnités de départ en retraite (IFC). Le montant provisionné a été évalué selon la méthode dite « rétrospective avec salaires fin de carrière » qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des indemnités auxquelles ses états de services lui donneront droit lors de son départ en retraite. La provision est calculée charges sociales comprises, et tient compte de l'âge de départ, d'un coefficient de mortalité et de la rotation du personnel.

Par rapport à 2008, la formule de calcul a été adaptée pour prendre en compte :

- d'une part la règle qui prévoit un calcul d'ancienneté basé sur 65 ans quel que soit l'âge du salarié s'il prend sa retraite de sa propre initiative entre 60 et 65 ans ;
- d'autre part un taux de départ volontaire égal à 100% compte-tenu de l'évolution de la législation en matière de mise à la retraite d'office.

A paramètres constants (c'est-à-dire avec l'ancienne formule), la provision IDR 2009 aurait été de 2.108 k€ versus 2.484 k€. Le changement de méthode induit un complètement de provision de 376 k€. Parallèlement, un changement de méthode est également intervenu dans le calcul des provisions relatives aux comptes épargne-temps (CET). La règle d'évaluation de ces provisions différerait des modalités de paiement des CET lors de l'établissement du solde de tout compte ; les provisions constituées excéderaient les sommes réellement dues. A paramètres constants (c'est-à-dire avec l'ancienne formule), la provision 2009 relative aux CET (comptabilisée dans les dépenses salariales) aurait été de 1.628 k€ versus 1.076 k€. Soit un allègement de charges de 552 k€ imputable au changement de méthode.

- Le risque inhérent à la remise en cause par l'Urssaf du statut de boursier EGIPE pour des doctorants. En 2007, une provision de 592 k€ avait été constituée suite à un contrôle Urssaf opéré dans l'exercice sur les années 2005 et 2006. La notification de l'Urssaf était parvenue fin avril 2008. Supélec avait saisi la Commission de Recours Amiable (CRA) le 15 juillet 2008, puis initié une procédure devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale début octobre 2008. L'audience - fixée initialement en janvier 2009 - avait été reportée à la demande de l'Urssaf en date du 30 avril 2009. Pour 2008, une provision complémentaire au titre des années 2007 et 2008 avait été opérée et ce, pour 597 k€.

Courant 2009, la CRA a annulé le redressement pour des motifs de forme au titre des années 2005 et 2006 et a ordonné le remboursement. Mais l'incertitude demeure pour les exercices postérieurs à 2006 ; Supélec a donc maintenu la procédure devant le TASS afin d'obtenir un jugement sur le fond. Dans ce contexte, Supélec a, en 2009, repris la provision inhérente aux années 2005 et 2006 (suite à l'annulation par la CRA) et a constitué une nouvelle provision de 223 k€ pour couvrir le risque afférent à l'exercice 2009 sachant que la provision constituée en 2008 pour les risques de 2007 et 2008 perdure. Au total, ce risque représente 836 k€ de provision. Postérieurement à la clôture de l'exercice

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

2009, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale a débouté l'Urssaf. Mais, comme indiqué en note 6, le délai d'appel court en 2010.

Le versement intervenu courant 2009 du solde de la subvention 2008 permet de reprendre la provision constituée pour couvrir le risque de non-paiement par le MEIE (Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi) de 192 k€.

Des médailles du travail. Les médailles du travail sont destinées à récompenser certains salariés de l'ancienneté de leurs services. Une gratification leur est versée par Supélec. A la clôture de l'exercice, une provision correspondant aux versements probables liés aux salariés présents est constituée. Elle est calculée sur la base des mêmes paramètres que celle des IFC.

La part en accroissement relative aux Crédits d'Impôt Recherche des années 2005 et 2006 a été intégralement remboursée par le Trésor Public ; les provisions constituées sont donc reprises dans leur totalité pour 1.596 k€. (Cf. Notes 5 et 16).

Au titre de la taxe professionnelle, Supélec a porté sa provision pour risques à hauteur de 240 k€ par une dotation complémentaire de 120 k€ (cf. Note 16).

Enfin, 352 k€ de provisions pour risques et charges sont constituées pour, d'une part, financer des allocations de recherche (260 k€) conformément à des engagements souscrits auprès de tiers en 2009, et d'autre part, couvrir le risque de non paiement des 92 k€ de frais d'études portés pour le compte de la Fondation.

TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice au 31/12/2009		DEBUT	DOTATIONS	REPRISES	FIN
PROVISIONS POUR RISQUES :		EXERCICE			EXERCICE
PROVISIONS POUR LITIGES	50 000				50 000
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	3 119 700		434 716	2 386 417	1 167 999
Provisions pour risques :					
PROVISIONS INDEMNITES DEPART, PRECARITE	2 083 098		697 429	32 626	2 747 901
PROVISIONS MEDAILLES DU TRAVAIL	85 376		9 448	1 050	93 774
PROVISIONS GROS ENTRAIENTS	1 036 575		495 869	125 000	1 407 444
AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	5 000		267 230	-	272 230
Total	6 379 749		1 904 692	2 545 093	5 739 348

SUPPLÉC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

**NOTE 11 : EMPRUNTS**

Il n'existe aucun emprunt à moyen ou long terme au 31/12/2009.

**NOTE 12 : DETTES COURT TERME**

Toutes les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an. Toutefois la provision des Laboratoires associés CNRS Supélec est positionnée à plus d'un an car elle connaît des variations annuelles en fonction de l'activité mais le fond de trésorerie excède la durée d'un an.

Les dettes fiscales et sociales sont également à moins d'un an.

Le compte 451100 (inclus dans la rubrique « Autres dettes » enregistré les fonds restant disponibles au 31/12/2009 pour les Laboratoires associés CNRS Supélec.

**ETAT DES ECHANCES DES DETTES**

Exercice au 31/12/2009		MONTANT BRUT		JUSQU'A 1 AN		A PLUS D'1 AN	
DETTES FINANCIERES :		542 086		542 086			
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit dont emprunts							
AUTRES DETTES :		1 268 645		1 268 645			
Fournisseurs							
Dettes fiscales et sociales							
Dettes sur immobilisation & rattachés (FCPR Emertec)		4 880 094		4 880 094			
Autres dettes (1)		2 440 690		463 199		380 471	
Total		9 594 714		7 534 495		2 060 219	
(1) partie à plus d'un an = provision laboratoires							

31/12/2009		31/12/2009		31/12/2009	
DELAI DE PAIEMENT		paiement à 30 jours		paiement à 45 jours	
		paiement à 60 jours		paiement à plus de 60 jours	
Dettes fournisseurs = 1 724 344 (dont fournisseurs d'immobilisations 455 699 €)		1 549 813		27 674	
Information sur les dettes fournisseurs depuis le 01/01/2009 pour les comptes certifiés par un commissaire aux comptes		70 838		76 018	

Le tableau ci-après détaille les charges à payer :



SUPELFC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

**CHARGES A PAYER**

CHARGES A PAYER	
solde au 31/12/09	
<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES</b>	
(COMPTE 408000)	
<b>DETTES FISCALES</b>	
COMPTES 448200	
<b>DETTES SOCIALES</b>	
428200 Comptes Epargne Temps	739 758
428200 Congés payés	812 247
428200 RTT	197 586
438200 charges sociales sur Comptes Epargne Temps	336 238
438200 charges sociales sur congés payés	375 995
438200 charges sociales sur RTT	91 116
428600 charges de personnel	86 897
438600 charges sociales à payer	132 122
<b>TOTAL</b>	<b>2 771 959</b>
	<b>3 011 702</b>

**NOTE 13 : PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

Les produits constatés d'avance concernent principalement l'avance de subvention 2010 consentie par le MESR (Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) ainsi que des produits se rattachant aux droits d'inscriptions des élèves, à des cours autographiés et à des fournitures diverses. Ces trois derniers produits sont à rapporter pour fraction à l'exercice 2010.

Le détail des produits constatés d'avance figure ci-après :

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

**PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

solde au 31/12/09	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>4 131 666</b>
dont :	
Subvention Ministère MESR versée en 2009 pour 2010	2 000 000
Subvention recherche	77 173
Subvention recherche Chaire Thales	271 000
Mastères formation continue	562 311
Droits inscriptions doctorants	18 831
Droits inscriptions élèves	703 814
Forfaits photocopies élèves	231 925
Fournitures diverses élèves	266 612
divers	-
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>4 131 666</b>

**NOTE 14 : COMPTE DE RESULTAT**

Le compte de résultat de l'Association Supélec reprend les trois activités de l'École. Il est présenté suivant les normes habituellement en vigueur dans les entreprises.

**NOTE 15 : ACHATS**

Les frais accessoires sur achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondants.

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au titre de résultat s'élève à 25.015 € HT, facturé au titre du contrôle légal des comptes.

SUPELEC

Exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE

NOTE 17 : ADMINISTRATEURS

Les Administrateurs de l'Association (membres de l'Assemblée Générale) ainsi que les membres du Comité de Direction ne perçoivent aucun jeton de présence ou rémunération associée à leur mandat.

NOTE 18 : TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

Il est établi en données brutes pour l'exercice 2009 mais aussi par variations par rapport à l'exercice 2008. Ce tableau figure en dernière page de l'Annexe.

\*\*\*\*\*

Les comptes de Supélec ont été audités par :

Monseigneur Patrice COUSIN  
JURIS CONSULTANTS  
110, boulevard de Fontainebleau  
91 813 Corbeil-Essonnes cedex

Concomitamment, les nouvelles règles de 2005 permettent à Supélec de bénéficier du Crédit d'Impôt Recherche. Une déclaration a été déposée en même temps que la liasse fiscale. Ce mécanisme incitatif permet à l'École de comptabiliser une créance sur l'Etat et un produit de 824 327 €. Depuis 2008, le volume portée de 10 à 30%.

Les nouvelles règles de 2005 ont conduit à une majoration de taxe sur les salaires et à une récupération partielle de TVA avec l'application d'un prorata au lieu d'une déductibilité totale pour certaines activités. Il s'en est suivi des charges globalement en progression en 2005, 2006 et partie de 2007. Mais, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007, les établissements d'enseignement supérieur, qu'ils soient publics ou privés, sont exonérés de taxe sur les salaires. Cette loi permet à l'Association de neutraliser les surcoûts induits par les nouvelles règles de 2005 mais aussi de rétablir son résultat d'exploitation.

Les activités lucratives sont déficitaires et Supélec acquitte l'impôt forfaitaire annuel.

Pour deux activités lucratives (formation continue et partie de la recherche), Supélec dépose, pour la cinquième fois, une liasse fiscale auprès de l'Administration. Les activités d'enseignement et partie de la recherche restent non assujetties aux impôts commerciaux.

Début juin 2009, Supélec a été informée d'une vérification de sa comptabilité portant sur la période de 2006 à 2008. Cette vérification s'est déroulée sur le courant de l'année et demeure inachevée début 2010. A la clôture 2009, il n'est pas prévu d'investigation complémentaire sur la TVA (y compris l'application du prorata pour les achats mixtes), la liasse fiscale, la taxe sur les salaires, les charges et produits des activités lucratives et le Crédit d'Impôt Recherche. L'Administration Fiscale devrait effectuer un redressement exclusif sur la taxe professionnelle qui n'a pas été acquittée pour les activités lucratives. Toutefois, la notification de redressement ne peut intervenir tant que l'Administration Fiscale n'a pas obtenue la valeur locative des bâtiments qui entre dans l'assiette d'imposition à la taxe professionnelle. Pour ce risque spécifique, Supélec a effectué une dotation complémentaire de ses provisions pour risques de 120 k€ (cf. Note 10).

L'Association Supélec avait fait l'objet d'une première vérification fiscale de comptabilité sur les exercices 2000 à 2002. Les nouvelles règles fiscales pour la distinction des activités lucratives, minoritaires au sein des missions de l'École, ont été mises en œuvre, en accord avec l'Administration Fiscale, à partir de 2005.

**NOTE 16 : FISCALITE**

ANNEXE

Exercice clos le 31 décembre 2009

SUPELEC

**TABEAU DES EMPLOIS & RESSOURCES**

Variation 2009/2008

en €

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2009	ECARTS	RUBRIQUES	VARIATION
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>					
Immobilisations brutes	43 129 630	45 957 379	2 827 749	Résultat	2 381 370
Autres immobilisations	473 208	427 007	(46 201)	Amortissements	1 477 932
Total immobilisations	43 602 838	46 384 386	2 781 548	Provisions	(640 401)
Amortissements	31 703 864	33 181 796	1 477 932	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	3 218 901
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>11 898 974</b>	<b>13 202 590</b>	<b>1 303 616</b>		
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>					
Fonds propres	11 602 105	12 184 367	582 262	Var. stocks	0
Autres fonds associatifs	1 616 237	1 103 182	(513 055)	Var. clients	1 401 146
Report à nouveau	(2 247 128)	(1 845 778)	401 350	Var. autres actifs	(1 922 006)
Résultat	401 350	2 782 720	2 381 370	Var. fournisseurs	(217 611)
Provisions	401 350	2 782 720	2 381 370	Var. autres passifs	1 365 859
Emprunts et dettes à MLT	0	5 739 348	(640 401)	<b>BESOIN EN FDS DE ROUL.</b>	(1 669 108)
<b>FONDS DE ROULEMENT</b>					
Stocks	0	0	0	Invest. corp. et incorporels	3 739 574
Créances clients	3 031 907	4 465 556	1 433 649	Investissements financiers	40 000
Créances sociales et fiscales	3 048 452	873 616	(2 174 836)	Remboursements emprunts	0
Autres créances	2 132 194	2 175 401	43 207	baisse fonds propres	3 779 574
Autres	0	0	0	<b>AUTRES BESOINS</b>	0
Charges constatées d'avance	301 505	511 128	209 623	Cessions/Rébuts immob. financières	86 201
Autres	0	0	0	Emprunts	0
Augmentation fonds propres	470 556	470 556	0	Augmentation fonds propres	470 556
Autres ressources	0	0	0	<b>AUTRES RESSOURCES</b>	1 468 583
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>					
Créances clients	3 031 907	4 465 556	1 433 649	<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>	(2 577 018)
Créances sociales et fiscales	(138 540)	(171 043)	(32 503)		
Provisions sociales et fiscales	3 048 452	873 616	(2 174 836)		
Autres créances	2 132 194	2 175 401	43 207		
Autres	0	0	0		
Charges constatées d'avance	301 505	511 128	209 623		
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>					
Fournisseurs	1 462 976	1 268 645	(194 331)		
Avances et comptes	0	0	0		
Fournisseurs d'immobilisations	486 479	463 199	(23 280)		
Dettes fiscales et sociales	3 908 276	4 880 094	971 818		
Fonds dédiés	90 023	95 252	5 229		
Autres	2 712 309	2 440 690	(271 619)		
Produits constatés d'avance	3 471 235	4 131 666	660 431		
<b>TOTAL PASSIF CIRCULANT</b>					
12 131 298	13 279 546	1 148 248			
<b>BESOIN EN FONDS DE R.</b>					
(3 755 780)	(5 424 888)	(1 669 108)			
<b>TRESORERIE</b>					
9 441 314	11 029 155	1 587 841			
167 806	1 156 982	989 176			
9 609 120	12 186 137	2 577 017			



**SUPELEC**: Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels de l'exercice 2009

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association SUPELEC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

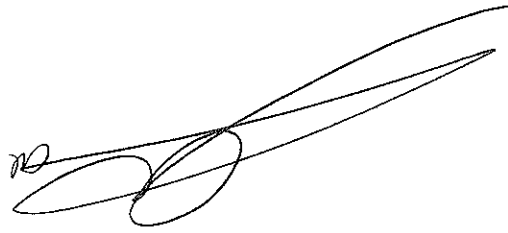
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité de Direction de l'École SUPELEC. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

P. COUSIN  
Associé



**Le Commissaire aux Comptes  
JURIS CONSULTANTS**

Fait à Corbeil-Essonne, le 13 Avril 2010

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion présenté au Comité de Direction et dans les documents adressés aux sociétés sur la situation financière et les comptes annuels.

**3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

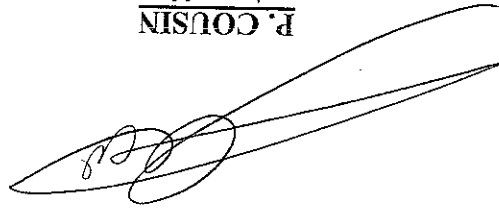
En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que pour l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, nous avons adopté une approche de contrôles substantifs étendus. Les contrôles effectués et l'absence d'anomalies significatives constatées ont contribué à la formation de notre opinion sans réserve.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**



P. COUSIN  
Associé



**Le Commissaire aux Comptes  
JURIS CONSULTANTS**

Fait à Corbeil-Essonnes, le 13 Avril 2010

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées dont nous avons été avisés. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**  
Exercice clos le 31 décembre 2009

**SUPELEC** : Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2009





